

## Question écrite au Collège

### **Objet : réparation de la grille d'entrée menant au parking de la Maison communal**

A l'occasion d'une question écrite posée en janvier de l'année dernière, il m'avait été répondu que la grille d'entrée au parking de la Maison communale d'Anderlecht – détériorée par un véhicule de la Zone Midi – n'avait pas été réparée et qu'en vue d'un éventuel dédommagement de la commune, l'administration communale était en attente d'un accord de l'assureur RC de la Zone de police sur le devis de réparation.

Un an plus tard, pouvez-vous me dire comment s'est achevée cette affaire au niveau des répartitions et de la responsabilité ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Gaëtan Van Goidsenhoven  
Conseillère Communal



Anderlecht, le 23 février 2021.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

Monsieur G. VAN GOIDSENHOVEN  
Conseiller communal  
Rue de l'Agrafe 68/5  
1070 Bruxelles

BATIMENTS ET LOGEMENTS

BATIMENTS

Rue du Transvaal, 21 - 1070 Anderlecht

Tel : 02/556.31.50 – e-mail : [batlog@anderlecht.brussels](mailto:batlog@anderlecht.brussels)

M. De Schepper - Directeur Technique

MDS/sp - 21/015

Concerne : Réparation de la grille d'entrée menant au parking de la Maison communale  
- Votre question écrite au Collège du 04/02/2021

Monsieur,

Suite à votre question reprise sous rubrique nous vous informons que d'une part, il n'a pas été possible d'identifier clairement les responsabilités quant à l'origine des dégâts et que d'autre part, cette grille est sensée disparaître avec le projet d'extension de la Maison communale. Il a par conséquent été décidé de ne plus faire les frais de réparation (estimés à 10.000,00 EUR) et de clôturer ce dossier.

Cordialement.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire Communal,

M. VERMEULEN.

Le Bourgmestre,

F. CUMPS.

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL [info@anderlecht.brussels](mailto:info@anderlecht.brussels)

[www.anderlecht.be](http://www.anderlecht.be)